

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- 1 Vote du compte financier unique 2023 (CFU)
- 2 Affectation du résultat 2023
- 3 Analyse des offres pour les travaux d'aménagement de la rue des platanes et décision
- 4 Consultation des établissements bancaires pour un prêt concernant les travaux d'aménagement de la rue des platanes
- 5 Validation proposition création d'un site internet (consultation groupement de commandes CCCLA)
- 6 Achat de bornes cani sac
- 7 Achat guirlande de Noël
- 8 Validation travaux armature grillagé avec points de fixation ossuaire cimetière communal
- 9 Débat d'orientation budgétaire 2024

Informations - Discussions

- Compte rendus réunions intercommunales
- Présentation de l'étude des aléas inondation Bassin Versant du Fresquel
- Information reconduction Fonds Verts 2024

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 19 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf du mois de février à 20h30, le Conseil Municipal de RICAUD, dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nicole MARTIN, Maire et Jean-Luc HENNEBELLE premier adjoint pour le premier point à l'ordre du jour.

Etaient présents : Solange GODARD, Monique CRUZEL, Line SALLES, Nicole MARTIN, Jean-Luc HENNEBELLE, Michel CALVEL, Jean-Joseph AYRAUD, Éric CROS, Bernard PEDUSSAUD.

Était absent excusé : Williams ROUQUET

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice : 10

Nombre de membres du Conseil Municipal présents : 9

Nombre de membres du Conseil Municipal ayant pris part à la délibération
2024/1 : 8

Nombre de membres du Conseil Municipal ayant pris part aux autres délibérations : 9
Line SALLES a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 février 2024

Convocation du Conseil Municipal affichée le : 9 février 2024 à 17h30 sur le panneau d'affichage de la mairie.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du 11 décembre 2023.

Madame le Maire demande au conseil municipal de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Achat de bornes cani sac
- Achat guirlande de Noël
- Validation travaux armature grillagé avec points de fixation ossuaire cimetière communal

Compte tenu du premier point à l'ordre du jour, Jean-Luc HENNEBELLE premier adjoint est élu par le conseil municipal en tant que président de séance pour le vote du compte financier unique.

Nicole MARTIN, Maire ne participe pas au vote de la première délibération.

DELIBERATIONS

POINT 1 Domaines : finances locales

Sous domaine : décisions budgétaires

OBJET : Vote du Compte financier unique 2023 (CFU)

Délibération n° 2024/1

L'article 242 de la loi des finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi des finances 2021 permet aux collectivités d'expérimenter le compte financier unique. La commune de Ricaud par délibération n° 2021/19 en date du 31/05/2021, a décidé l'adoption par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2022 et candidate à l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022. Une convention a été signée avec l'Etat pour la mise en œuvre de l'expérimentation au CFU.

Monsieur le premier adjoint précise que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Monsieur le premier adjoint rappelle au conseil municipal que la commune de RICAUD a adopté la comptabilité M57 dès 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le premier adjoint précise que l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales indique « dans les séances où le compte financier unique du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Après avoir été élu par le conseil municipal en tant que président de séance pour le vote du compte financier unique 2022, Monsieur le premier adjoint Jean-Luc Hennebelle présente le compte financier 2023 détaillé ainsi que le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	-198899.52 €
Recettes :	+ 231523.37 €
Résultat de l'exercice :	+ 32623.85 €
Résultat antérieur reporté :	+ 217275.97 €
Résultat cumulé :	+249899.82 €

Section de la section d'investissement :

Dépenses :	-84445.99 €
Recettes :	+163988.29 €
Résultat antérieur reporté	-59052.27 €
Solde de la section d'investissement :	+20490.03 €
Reste à réaliser dépenses d'investissement :	-564959.66 €
Reste à réaliser recettes d'investissement :	449437.05 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-115522.61 €
Solde total d'investissement :	-95032.58 €

En conclusion de cette présentation des exécutions budgétaires, Monsieur le premier adjoint Jean-Luc HENNEBELLE présente le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune :

Considérant que les écritures sont régulières et conformes

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte de gestion et au compte administratif

Considérant que le compte financier unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur et le comptable

Vu le compte financier unique 2023 certifié et signé par le contrôleur principal des finances publiques le 06/02/2024 et par le comptable le 07/02/2024 CSC des finances publiques de 3^e catégorie,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2021/19 en date du 31/05/2021, décidant l'adoption par anticipation la nomenclature M57 dès le 01/01/2022 et l'expérimentation du compte financier unique sur les comptes 2022 Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/16 en date du 04/04/2022 approuvant le budget 2022 M57

Vu l'avis de la commission des finances en date du 19/02/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Premier adjoint

Et après en avoir délibéré

APPROUVE le compte financier unique 2023 (CFU) de la commune de RICAUD tel que présenté ci-dessus

RAPPELLE que Madame le Maire est sortie de la salle du conseil municipal lors du vote du Compte Financier Unique

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 8 POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Nicole MARTIN reprend la présidence de la séance du conseil municipal.

POINT 2 Domaines : finances locales

Sous domaine : décisions budgétaires

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR LE BUDGET 2024

Délibération n° 2024/2

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024/1 du conseil municipal en date du 19/02/2024 portant approbation du Compte Financier Unique 2022

Après avoir entendu le compte financier unique 2023,

Constatant que le compte financier unique présente un excédent cumulé de fonctionnement de l'exercice 2023 de +249899.82 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame le Maire

Et après en avoir délibéré

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement +249899.82 € comme suit :

Compte 002 en section de fonctionnement : 154867.24 €

Compte 1068 en section d'investissement : 95032.58 €

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTE : CONTRE 0
POUR 9
ABSTENTION 0
Date de convocation : 09/02/2024

POINT 3 Domaine 1.1 Marchés publics
Sous domaine : 1.1.1 Marchés publics de travaux
Délibération n° 2024/3

**Objet : analyse des offres et décision Travaux de requalification des espaces publics
- Rue des Platanes Aménagement sécurisation et embellissement & réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable**

Madame le Maire rappelle que, pour réaliser les **travaux de requalification des espaces publics rue des Platanes**, une consultation d'entreprises a été publiée sur la plateforme "<https://marchespublics-aude.safetender.com>", ainsi que dans la rubrique d'annonces légales de La Dépêche du Midi, avec une date limite de réception des offres au 04/12/2023.

À la suite de l'ouverture des plis il a été décidé d'entamer une négociation avec l'ensemble des entreprises du lot 02 car les offres étaient au-dessus de l'enveloppe financière.
Le résultat est le suivant :

Lot 01 : Aménagement, sécurisation et embellissement de la rue des Platanes

N° offre	Nom du candidat	Montant offre H.T. tranche ferme + tranche optionnelle
1	SAS COLAS France	248 471,50 €
2	PURISTHME	271 124,25 €
3	SAS Entreprise CHAUVET TP	249 745,53 €
4	CAZAL	241 781,00 €
5	SAS EXEDRA Midi Pyrénées	349 718,13 €
6	EURL VALLEZ Bernard	225 011,40 €
7	J. LEFEBVRE Midi Pyrénées	295 221,42 €

Lot 2 : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur la rue des Platanes

N° offre	Nom du candidat	Montant offre H.T. avant négociation	Montant offre H.T. après négociation
8	SAS Entreprise CHAUVET TP	187 530,50 €	180 000,00 €
9	CAZAL (mdt) / OULES / SRE	181 359,00 €	168 359,00 €
10	Entreprise DAVID SA	199 861,25 €	174 416,25 €
11	SAS EXEDRA Midi Pyrénées	350 205,04 €	296 383,44 €

Les offres du lot 1 et celles négociées du lot 02 ont fait l'objet d'une analyse dont le classement est le suivant :

Lot 01 : Aménagement, sécurisation et embellissement de la rue des Platanes

N° offre	Nom du candidat	Montant offre H.T.	Classement
1	SAS COLAS France	248 471,50 €	2
2	PURISTHME	271 124,25 €	5
3	SAS Entreprise CHAUVET TP	249 745,53 €	4
4	CAZAL	241 781,00 €	3
5	SAS EXEDRA Midi Pyrénées	349 718,13 €	7
6	EURL VALLEZ Bernard	225 011,40 €	1
7	J. LEFEBVRE Midi Pyrénées	295 221,42 €	6

Lot 02 : Réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable sur la rue des Platanes

N° offre	Nom du candidat	Montant H.T. offre négociée	Classement
8	SAS Entreprise CHAUVET TP	180 000,00 €	3
9	CAZAL (mdt) / OULES / SRE	168 359,00 €	2
10	Entreprise DAVID SA	174 416,25 €	1
11	SAS EXEDRA Midi Pyrénées	296 383,44€	4

Au vu du rapport d'analyse du Cabinet CETUR INGENIERIE, il a été décidé de retenir les offres économiquement les plus avantageuses :

- **Lot 01 : EURL VALLEZ Bernard**
- **Lot 02 : Entreprise DAVID SA**

**Où cet exposé, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

- **APPROUVE** l'analyse présentée par le cabinet CETUR INGENIERIE
- **DECIDE** de retenir les offres des entreprises suivantes :
 - ✓ **EURL VALLEZ Bernard** pour le lot 01, pour un montant H.T. de 225 011,40 €
 - ✓ **Entreprise DAVID SA** pour le lot 02, pour un montant H.T. de 174 416,25 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés de travaux, ainsi que toutes les pièces afférentes à l'opération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point 4 Domaine : 7. Finances Locales

Sous-domaine : 7.1 Emprunts délibération n° 2024/4

Objet : Financement à moyen terme auprès de la Caisse d'Epargne pour les travaux d'aménagement sécurisation et embellissement de la rue des platanes

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la validation, par délibération n° 2023/27 du 09/10/2023, du plan de financement pour la réalisation des travaux d'aménagement sécurisation et embellissement de la rue des platanes.

Madame le Maire propose au conseil municipal de réaliser un emprunt à moyen terme d'un montant de 90 000 € destiné à financer les travaux d'aménagement sécurisation et embellissement de la rue des platanes pour un montant estimatif (y compris maîtrise d'œuvre, mission SPS coordonnateur, frais publication appel d'offres...) de 283333.33 € HT soit 340000.00 € TTC.

Madame le Maire donne lecture des propositions reçues.

Elle propose au conseil municipal de retenir la proposition de la Caisse d'épargne selon les conditions suivantes :

Echéance trimestrielle

Durée de l'emprunt : 15 ans

Taux fixe : 3.99 % par échéances constantes de 2000.64 €

Frais de dossier : 180 €

Vu l'analyse des offres présentée par Madame le Maire,

Vu la proposition de la Caisse d'épargne selon les conditions énumérées ci-dessus,

Vu le résultat du Compte financier unique 2023

Après avis du conseil municipal concernant la durée (durée 15 ans 6 conseillers POUR, durée 10 ans POUR 3 conseillers),

**Où cet exposé,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

DECIDE à l'unanimité de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 90 000 € selon les conditions énoncées ci-dessous :

Echéance trimestrielle

Durée de l'emprunt : 15 ans

Taux fixe : 3.99 % par échéances constantes de 2000.64 €

Frais de dossier : 180 €

La collectivité s'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au paiement des intérêts, frais et accessoires

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées, et aux conditions générales des contrats du prêteur

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINT 5 Domaines : finances locales

Sous domaine : 7.1 décisions budgétaires

Délibération n° 2024/5

Objet : Validation proposition création d'un site internet (consultation groupement de commandes CCCLA)

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune par délibération n° 2022/36 en date du 17/10/2022 a adhéré au groupement de commandes pour la création d'un site internet constitué par la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois.

C'est la société SYPNASE qui a été retenu pour ce marché de groupements de commandes.

Madame le Maire donne lecture de la proposition établie pour la commune de RICAUD. Le montant de création d'un site internet comprenant l'offre de base et la formation s'élève à 1990 € HT pour la commune de Ricaud. Madame le Maire précise que le coût de la maintenance et assistance annuelle s'élève à 410 € HT.

Madame le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur l'offre retenue par la CCCLA pour la commune de RICAUD et proposée par la société SYPNASE.

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCCLA n° 20210237 en date du 9 décembre 2021, décidant la création d'un groupement de commandes pour la création d'un site internet,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022/36 en date du 17/10/2022 approuvant l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la création d'un site internet, constitué par la CCCLA,

Vu la signature de la convention constitutive du groupement de commandes pour la création d'un site internet en date du 27/10/2022,

**Où cet exposé,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

VALIDE la proposition de la société SYNAPSE pour la création d'un site internet pour la commune de RICAUD pour un montant de 1990 € HT

VALIDE la proposition de maintenance et d'assistance annuelle de la société SYNAPSE pour un montant annuel de 410 € HT

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINT 6 Domaines : finances locales

Sous domaine : 7.1 décisions budgétaires

Délibération n° 2024/6

Objet : ACHAT DE BORNES DE PROPRETE CANINES

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la recrudescence de déjections canines retrouvés dans le village notamment sur la place de la mairie, dans les rues et sur le terrain municipal.

Madame le maire informe le conseil municipal la nécessité d'installer dans l'agglomération des bornes de propreté canines.

Le distributeur de cani sacs devient indispensable aux collectivités afin de garder les rues propres et sensibiliser la population aux normes de propreté. Ce distributeur de sacs en polyéthylène teinté traité anticorrosion et antirouille. Il existe deux coloris vert ou gris livré complet avec un distributeur de sacs + une corbeille + un poteau.

Madame le Maire donne lecture des différents devis.

Elle propose de retenir l'offre de l'entreprise SEMIO pour 6 bornes dont deux offertes pour un montant 1064.00 € HT soit 1276.80 € TTC.

Vu le compte financier unique 2023

Vu l'analyse des résultats du compte financier unique 2023

Vu le débat d'orientation budgétaire 2024

**Où cet exposé,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

VALIDE la proposition de la société SEMIO pour 6 bornes (dont deux gratuites) pour un montant de 1064.00 € HT soit 1276.00 € TTC de couleur gris anthracite (RAL 7016)

AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande et toutes pièces se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINT 7 Domaines : finances locales
Sous domaine : 7.1 décisions budgétaires
Délibération n° 2024/7
Objet : ACHAT GUIRLANDES DE NOEL

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une guirlande de Noël pour la mairie. Cette guirlande en led est constituée de rideaux tombants d'une longueur de 2 m sur 3 m de large. Il conviendrait d'acquérir 7 rideaux droits pour permettre d'habiller de lumière la façade de la mairie pour les fêtes de fin d'année.

Elle donne lecture des différents devis.

Elle propose de retenir l'offre de l'entreprise CITYLUM ILLUMINATION qui propose une remise de 50 %. Le montant total pour 7 rideaux de 2m x 3m LED pour un montant total de 1015.00 € HT soit 1219.43 € TTC.

Vu le compte financier unique 2023
Vu l'analyse des résultats du compte financier unique 2023
Vu le débat d'orientation budgétaire 2024

**Où cet exposé,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

VALIDE la proposition de la société CITYLUM ILLUMINATION pour 7 rideaux de 2m x 3 m LED pour un montant total de 1015.00 € HT soit 1219.43 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande toutes pièces se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

POINT 8 Domaines : finances locales
Sous domaine : 7.1 décisions budgétaires
Délibération n°2024/8

Objet : Validation travaux armature grillagée avec points de fixation ossuaire cimetière communal

Madame le Maire informe le conseil municipal que les travaux de restauration des portes de l'ossuaire au cimetière communal ont été réalisés.

Madame le Maire précise qu'il est nécessaire de restaurer le soubassement de l'ossuaire très abîmé. Les travaux consistent à poser une armature grillagée avec des points de fixation et ensuite terminer par un crépi gris clair de l'ensemble.

Madame le Maire donne lecture du devis établi par l'entreprise GAIARIN David qui s'élève à 480.00 € HT soit 576.00 €. Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur ces travaux.

Vu le compte financier unique 2023
Vu l'analyse des résultats du compte financier unique 2023
Vu le débat d'orientation budgétaire 2024

Où cet exposé,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

DECIDE la restauration du soubassement de l'ossuaire communal
AUTORISE Madame le Maire à signer le bon de commande et toutes pièces se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point 9 Domaines : finances locales
Sous domaine : décisions budgétaires
OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
Délibération n° 2023/9

Point 4 Débat d'orientation budgétaire 2024

Le débat d'orientation budgétaire est encadré par la Loi à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

Elle informe le Conseil Municipal que la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants. Cependant, Elle propose au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2024

Après avoir présenté les résultats 2023 du Compte Financier unique ainsi que l'analyse des résultats 249899.82 €

INVESTISSEMENT :
DEPENSES

Rappel des restes à réaliser

DEPENSES RAR

Enumération des restes à réaliser

Travaux aménagement rue des platanes travaux voirie	311841.00 €
Maîtrise œuvre travaux aménagement rue des platanes	15873.86 €
Mission SPS travaux aménagement rue des platanes	2160.00 €
Travaux AEP ET EU rue des platanes	210044.00 €
Participation SYADEN effacement réseau électrique rue des platanes	4400.00 €
Participation syaden effacement EP et réseau fibre	9080.00 €
Travaux goudronnage place de la mairie et création place parkings	8323.20 €
Réfection accès parking près terrain municipal	993.60 €
Cimetière réparation portes ossuaires	2244.00 €
TOTAL	564959.66 €

RECETTES RAR

Remboursement travaux AEP et EU CCCLA	210044.00 €
Subvention département de l'Aude travaux rue des platanes	64335.32 €
Subvention DETR travaux rue des platanes	81517.73 €
Emprunt financement travaux rue des platanes	90000.00 €
Subvention SYADEN effacement réseau EP rue des platanes	35400.00 €
TOTAL	449437.05 €

Après affectation des résultats projets 2024

Projets 2024

Dépenses

C/ CAPITAL

3400.00 €

Capital à prévoir en 2024

Échéance trimestrielle 2000.64 € x3 trimestres

Soit pour la partie capital : 3400.00 €

C/2151 Travaux aménagement rue des platanes prévoir un surplus en Cas d'imprévus lors des travaux	10000.00 €
C/2151 Reprise parking suite inondation prévoir	10000.00 €
C/2151 Travaux mise en sécurité trottoirs rue des fleurs et rue de L'Eucalyptus	35000.00 €
C/2181 Création d'un site internet installation 1990 € HT	2400.00 €
C/2116 Procédure régulation de reprise des tombes en terrain commun (concessions Sans titre) et restauration soubassement ossuaire	8100.00 €
C/2113 Aménagement jardin de partage table banc nettoyage	15000.00 €
C/ 2156Défense incendie 2024 Secteur rue de la mairie le Moulin, écart Les fromages, écart la Rouatière Derville	36000.00 €
C/2181Achats Canisac (chiens) 6	1400.00 €
C/2181Achats guirlandes rideaux	1400.00 €
Divers compte 2188	10000.00 €

TOTAL PROPOSITION DEPENSES NOUVELLES : 132700.00 €
TOTAL RAR DEPENSES ET DEPENSES NOUVELLES : 697659.66 €

Recettes

C/ subvention sollicitée ETAT mise en accessibilité trottoirs	7482.00 €
C/ subvention sollicitée CONSEIL DEPARTEMENT accessibilité trottoirs	7482.00 €
C/ subvention sollicitée FONDS VERTS pour la DECI	15000.00 €
C/1068 affectation du résultat 2023	95032.58 €
C/10222 FCTVA 2023	2613.50 €

TOTAL RECETTES NOUVELLES 127610.08 €
TOTAL RECETTES (RAR ET NOUVELLES) 577047.13 €

Soit un besoin de financement de pour 2024 120612.53 €

Pour information la TVA sur les travaux de l'aménagement de la rue des platanes sera récupérée en 2025 sur le FCTVA soit environ 50 000 €.

Madame le Maire rappelle que chaque année on dégage environ 35000 € d'excédent de fonctionnement

PARTIE Section de Fonctionnement

C/66111 intérêts à prévoir sur nouvel emprunt sur trois trimestres	2680.00 €
<u>En dépenses en plus des dépenses habituelles</u>	
C/ 617 Diagnostic éclairage public participation au SYADEN (en complément)	1000.00 €
C/ 615221 Rénovation porte église prévoir (en complément)	5330.00 €
C/61523 Curage bassin et fossé Naube (prévoir en complément)	12000.00 €
C/615231Curage fossés prévoir (en complément)	3120.00 €
C/ 615231 Remplacement panneau vitrine plateforme parking	630.00 €
C/6156 à prévoir en complément Maintenance pour le site internet (à prévoir tous les ans)	600.00 €
C/615231Haie les Marcouls	1500.00 €
Compte 6188 Frais dossier SYADEN effacement réseaux rue des platanes	2200.00 €

Frais électricité : d'après le SYADEN pas d'augmentation en 2024 (contrats groupés) les factures devraient même baisser (courriel du 13/02/2024)

Augmentation du taux horaires des agents techniques de 24.50 € passe à 25.50 € cela représenterait environ 1500 € de plus prévoir 36000 € au BP 2024

Orientations subventions aux associations pour l'année 2024 :

Associations	Subventions 2023	Proposition de la commission pour 2024
Comité des fêtes	2827 €	3000 €
Le club du 3è Age	533 €	600 €
Musique au cœur des moulins	533 €	600 €
La Boule Ricaudoise	533 €	600 €
Les restos du cœur	40 €	50 €
Les visiteuses hospitalières	40 €	50 €
Le souvenir Français	50 €	60 €
AVA association vivre avec	40 €	50 €
AFDAIM	40 €	50 €
Association des Maires de l'Aude (cotisation forfaitaire) Imputé au compte 6281	60 €	60 € cotisation
TELETHON association Lauragais Espoir	100 €	100 €
Adhésion ATD compte 6281	90 €	100 €
Aude solidarité	600 € en prévision	0 €
TOTAL	5336 € au compte 65748 150 € au compte 6281	5160 € au compte 65748 160 € au compte 6281

Pour le budget 2024, La commission des finances propose une augmentation des subventions pour les associations communales ainsi que pour les associations : le souvenir Français AVA, Les Resto du Cœur, Les Visiteuses hospitalières et l'Afdaim.

Recettes :

FCTVA de fonctionnement

1363.54 €

Fiscalité :

A ce jour le tableau des prévisions des bases pour 2024 n'a pas été envoyé. Il ne sera envoyé que vers le 15/03.

Rappel 1 % d'augmentation du produit fiscal équivaut à 1200 € de recette en plus.

Les bases d'imposition augmentent chaque année de 1 à 2 % pour information en 2024 les bases locatives d'imposition ont augmenté d'environ 7 % (décision Etat car la révision des bases est indexée sur l'inflation) Plus [l'inflation](#) augmente, plus le coefficient de revalorisation est important. Pour 2024 la loi des finances annonce une augmentation des bases de 3.9 %.

Les taux communaux de 2023 étaient les suivants :

TFBati : 51.56 % (taux reference puisqu' en 2018 on a récupéré la taxe du département : commune 20.87 département 30.69)

TF non bâti : 81.00 %

Taxe habitation (pour les RS) : 12.79 %

Plus de taxe d'habitations sur les résidences principales.

La commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024.

Vu le CFU 2023

Vu l'analyse des résultats

Vu la proposition de la commission des finances réunie en date du 19/02/2024

**Où cet exposé,
et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal**

PREND ACTE de la présentation du débat d'orientation budgétaire 2024

VALIDE les orientations budgétaires 2024 telles que présentées ci-dessus

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

VOTANTS : 9 POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Informations - Discussions

Réunions intercommunales :

CCCLA : déléguée Nicole MARTIN compte rendu conseil communautaire du 15/02/2024

Acquisition d'un terrain à Bâtir par la CCCLA pour un montant de 217000 € HT pour l'implantation de la future école de Musique (bâtiment de 1225 m2). Elle sera implantée au Centre de la ZAC les Vallons du Griffoul.

Smictom de l'Ouest Audois : approbation du transfert de gestion de la Compétence Collecte des communes de : Belflou, Cumiès, Fajac la Relenque, Gourvieille, La Louvière Lauragais, Marquein, Mayreville, Mézerville, Molleville, Montauriol, Payra sur l'Hers, Peyrefitte sur l'Hers, Saint Michel de Lanès, Sainte Camelle et Salle sur l'Hers. Un agent technique de la commune de Salles sur l'Hers sera transféré au SMICTOM.

Augmentation du tarif des crèches en 2024 :

- Crèche Louise Michel de Castelnaudary : 1.45 € de l'heure
- Crèche les drollets St Papoul : 1.62 € de l'heure
- Crèche Les Pitchous Salle sur L'hers : 1.59 €

Mise à jour du régime indemnitaire des agents à compter du 01/03/2024

Création de logements spéciaux pour Séniors à Salle-sur-L'hers et Mas Saintes Puellès

Passage de la Flamme Olympique à Castelnaudary le 16 mai 2024 (animations prévues)

Fête du Livre à La Pomarède le 8 juin 2024

Syndicat du Bassin Versant du Fresquel_Délégué Michel Calvel Pas de réunion prévue. Michel Calvel rappellera au syndicat les travaux prévus pour le Pont Icard à Ricaud (étaient prévus à l'automne 2023).

RéSeau 11 : délégué Michel Calvel compte rendu réunion du : Réseau 11 jusqu'à présent syndicat fermé (excluant l'adhésion d'un groupement) devient un syndicat mixte ouvert. Ce Changement de forme juridique permet au Conseil départemental de rejoindre RéSeau 11. Quatre communes de l'Aude (alimentée en eau potable par citerne) vont rejoindre aussi le syndicat. De nouvelles élections ont eu lieu le Président et les membres du bureau restent les mêmes, le conseil départemental obtient trois représentants.

SMICTOM de l'Ouest Audois : délégué Jean-Luc Hennebelle pas de réunion

Problème survenu sur le réseau d'eaux usées vers la station d'épuration : Jean-Luc Hennebelle signale l'incident qui s'est produit sur la station, la ventouse sur le réseau près de la station a dû être remplacé par Suez. Un nettoyage aux abords du regard a été nécessaire.

Composteur Communal : Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'elle a contacté le COVALDEM pour la mise à disposition d'un composteur communal. Elle précise que le COVALDEM installe et met à disposition des communes des composteurs gratuits. La commune est inscrite pour ce dispositif.

Subvention FONDS VERT Etat : L'état renouvelle pour 2024 la mise en place du fonds d'accélération de la transition écologique. Parmi les spécificités fixées pour 2024 un effort plus particulier sera porté sur les projets de rénovation énergétique et sur la prévention des inondations et des incendies.

Madame le Maire précise que la défense extérieure contre l'incendie s'inscrit dans ces projets et qu'il serait opportun de déposer une demande de fonds verts pour la continuité de la défense extérieure contre l'incendie. Madame le Maire rajoute qu'elle a sollicité BRL exploitation pour un devis de mise en place de PEI pour le secteur Rue de la mairie/Le Moulin, lieu-dit les Fromages et Derville. Une première programmation concernait les dossiers déposés jusqu'au 15 février 2024. La deuxième programmation va concerner les dossiers devront être déposés au plus tard le 14 juillet 2024.

Reprises concessions : Madame le Maire informe le Conseil municipal que des caveaux ont été repris dans le cadre de la procédure. Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'une étude de l'état des caveaux a été faite par l'entreprise GAIARIN en sa présence. Certains sont en bon état d'autres sont à consolider.

Le Conseil municipal devra déterminer le prix de ces monuments lors de la vente de concession. Pour information madame le Maire précise qu'un caveau neuf en granit coûte environ 15000 €.

La concession reprise, où sont inhumés des prêtres, doit être arrangée : nettoyage, arranger les chaînes et les piliers, remettre de la terre. Les agents techniques réaliseront ces travaux.

Madame le Maire rajoute que la procédure de concessions en état d'abandon sans titre de concession devra être entreprise en 2024, cela concerne environ 15 concessions. Cette procédure n'a pas pu être réalisée en même temps que la procédure précédente. Il s'agit d'une procédure spécifique.

Présentation de l'étude des aléas inondation Bassin Versant du Fresquel : Madame le Maire informe le Conseil municipal que Bernard Pedussaud et Jean-Luc Hennebelle ont assisté à une réunion le 23 janvier 2024 organisée par la DDTM qui avait pour objet de présenter les cartographies des aléas et des enjeux issues des études engagées à la suite des inondations des 15 et 16 octobre 2018

Madame le Maire présente les cartes des aléas et enjeux concernant la commune de Ricaud. Elle précise que ces documents sont provisoires et qu'ils peuvent être modifiés après observations émises des conseils municipaux. Après échange avec les élus, celles-ci deviendront définitives

Les zones hachurées bleue correspondent à l'emprise de la zone inondable

(Aléa débordement, aléa ruissellement, etc...) Pour Ricaud ces zones sont situées en bordure du Fresquel et le long de la Naube.

Madame le Maire précise que le Conseil municipal peut apporter ces observations jusqu'à fin février 2024.

Le Conseil municipal n'a pas d'observation à formuler concernant ces cartes. Madame le Maire précise que pour la Naube il faudra peut-être prévoir un enrochement pour consolider les berges.

Plus personne ne prenant la parole, la séance a été levée à 22h45

La secrétaire de séance
Line SALLES

Le Maire
Nicole MARTIN

Liste des Conseillers Municipaux présents	Signature
Nicole MARTIN, Maire	
Jean-Luc HENNEBELLE, Maire-Adjoint	
Michel CALVEL, Maire-adjoint,	
Eric CROS, conseiller municipal	
Sandrine MELIX, conseillère municipale	
Bernard PEDUSSAUD, conseiller municipal	
Solange GODARD, conseillère municipale	
Line SALLES, conseillère municipale et secrétaire de séance	
Monique CRUZEL, conseillère municipale	
Jean-Joseph AYRAUD, conseiller municipal	
Williams ROUQUET, conseiller municipal	Excusé